SERVICE DES ACHATS DE L'ÉTAT

Marché public simplifié (MPS), Mode d'emploi pour les acheteurs publics

MPS est un dispositif du programme « Dites-le-nous une fois ». Il permet aux entreprises de répondre à un marché public ou à un marché de l'ordonnance du 6 juin 2005 avec leur seul numéro SIRET dès lors que l'acheteur public a identifié ce marché comme éligible au dispositif.

L'accès des PME à la commande publique est une priorité gouvernementale. C'est également un des objectifs assigné aux acheteurs de l'État et de ses établissements publics par la circulaire du Premier ministre du 31 juillet 2013 complétée du guide de la modernisation de l'achat de septembre 2013.
En adhérant au dispositif «Marché public simplifié » (MPS), les acheteurs de l'État et de ses établissements publics simplifient les modalités de réponse aux marchés de l'État pour les entreprises, notamment les PME et TPE.
L'État stimule ainsi la concurrence car le nombre potentiel d'offres performantes sera élargi, les entreprises étant souvent freinées par la complexité des procédures. Ce service permet également d'amplifier la dématérialisation des procédures.
Le dispositif MPS est vivement conseillé par la Direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers *(http://www.economie.gouv.fr/daj/simplification-dossier-candidature)*

Pour l'entreprise une candidature simplifiée

- Elle retrouve facilement sur la Plate-forrme des achats de l'Etat (Place) le marché estampillé « MPS » qui l'intéresse

- Elle candidate avec ses identifiant et mot de passe. Le formulaire est pré rempli avec les informations de son compte « entreprise » Place. Elle joint son offre technique et commerciale mais ne fournit aucun document de candidature. Elle atteste seulement être à jour de ses différentes obligations.

- Concernant les MAPA, la signature électronique n'est plus requise lors du dépôt.

Pour l'acheteur des outils adaptés et sécurisés

- Un exemple de règlement de consultation et des modèles de clauses au « format MPS » sont à sa disposition.

- Lors de la publication de son MAPA sur Place, le marché est mis en avant par une signalétique qui le distingue des marchés n'utilisant pas le dispositif MPS.

- Un accès sécurisé dans Place lui permet d'obtenir les informations confidentielles concernant les entreprises retenues.

- Le recueil de la signature du mandataire social est réalisé a posteriori, hors du dispositif MPS.

MPS : pour l'acheteur, c'est facile !

La démarche

1 Je rédige mon règlement de consultation « MPS »

- sur Orme

ou

- en adaptant mon RC

Des clauses « type » sont disponibles sur le Portail interministériel des achats et sur le site Opér'achat

Sur Place

2 Je crée ma consultation

A partir de juin 2015, les Mapa sont estampillés MPS par défaut sur Place

3 Je publie ma consultation

Elle est estampillée MPS

4 Je réceptionne les offres et les formulaires de candidatures dans l'onglet dédié

Le Web service sur Place permet d'obtenir automatiquement ces attestations

5 Je vérifie que les entreprises candidates sont à jour de leurs obligations fiscales et sociales

6 Je demande à l'attributaire les pièces justificatives complémentaires nécessaires à la notification et à la conclusion du contrat

L'entreprise peut donner l'adresse de ses pièces justificatives contenues dans dans son coffre-fort électronique. En cliquant sur le lien, j'accède à ce coffre-fort

7 L'offre est signée par l'attributaire

La signature de l'offre par l'acheteur public et l'attributaire peut être électronique si les deux parties disposent d'un certificat de signature conforme

Liens utiles

Outil de rédaction des marchés (Orme) :
https://orme.finances.ader.gouv.fr/?page=agent.AgentHome

Portail interministériel des achats

- Ministères des finances : http://sae.alize
- Autres ministères : http://www.sae.finances.ader.gouv.fr

Opér'achat :
http://www.operachat.fr/

Plate-forme des achats de l'État
https://www.marches-publics.gouv.fr/agent

En savoir +

Les services publics se simplifient et innovent
http://www.modernisation.gouv.fr/les-services-publics-se-simplifient-et-innovent/par-des-simplifications-pour-les-entreprises/marche-public-simplifie

10 conseils pour réussir l'achat public
http://www.economie.gouv.fr/dix-conseils-pour-reussir-lachat-public

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS